

Types, modes et genres : entre langue et discours

Sonia Branca-Rosoff

Université de Provence

Les usagers de la langue classifient spontanément leurs productions discursives. Par exemple, dans les médias, les journalistes, et leurs lecteurs emploient *fait divers, reportage, débats*. De même, *notes de synthèse, compte rendu...* s'entendent dans les bureaux et dans les entreprises ; *dissertation, thèse, compte rendu de lecture...* à l'Université. Au demeurant, les locuteurs s'en tiennent aux noms d'espèces et ne semblent pas utiliser souvent les termes englobants de "genre" de "modes" ou de "types".

Le terme de "genre" se rencontre davantage quand il s'agit de rhétorique et de littérature. Longtemps, la notion sous-jacente a correspondu aux classements normatifs des collèges d'ancien régime. Dans l'enseignement classique, elle permettait en effet d'attirer l'attention sur les co-occurrences de traits caractéristiques d'œuvres modèles et de les proposer comme des normes à intérioriser. Construite en vue de l'acquisition pratique des modèles, la notion de genre a été descriptivement adéquate seulement tant qu'on s'est référé au corpus fermé des textes de la tradition.

Comme ils cherchaient à atteindre un niveau régulier fondamental derrière les réglages normatifs, les linguistes ont longtemps négligé l'étude des niveaux intermédiaires de fonctionnement des dis-

cours. Mais depuis les années 1970, se sont développées d'une part des études sur le discours, d'autre part une approche post-labovienne qui cherche à dépasser les simplifications d'un variationnisme reconnaissant seulement comme variation "stylistique" l'axe qui va du style naturel au style surveillé¹. Les typologies et les classements en genres de discours ordinaires se sont alors multipliés.

Mais, parler de genres à propos de productions collectives et anonymes pose des problèmes nouveaux. Tout d'abord, si on identifie les genres aux classes de textes dont les noms circulent, on obtient une liste ouverte et hétérogène évidemment peu satisfaisante si l'on cherche à faire une typologie. Ensuite, lorsqu'on adopte un point de vue descriptif et non plus normatif, on s'aperçoit qu'il n'y a pas recouvrement entre la définition sociale des genres (qui catégorise des individus inscrits dans des situations) et le point de vue formel (qui regroupe des productions langagières sur la base de marques linguistiques et de fonctionnements discursifs). Il n'y a guère coïncidence que pour les "petits genres" les plus ritualisés comme les formules des institutions, ou les allocutions de bienvenue, discours pour lesquels le lieu, l'interlocuteur, l'événement... sont fixés. Le cas général est bien différent. On trouve ainsi des "dissertations" qui n'ont presque aucune des particularités langagières du genre mais qui sont rapportées à une pratique sociale spécifique (un exercice proposé dans le cadre institutionnel de la classe par un professeur); par ailleurs, il arrive qu'on qualifie de "dissertation" des textes sans rapport avec la classe parce que les instruments descriptifs dont nous disposons y reconnaissent des marques linguistiques solidaires et récurrentes dans les dissertations (par exemple, un certain type de plan allié à des procédures de généralisation², à l'usage de la troisième personne et à la quasi absence des modalisations). L'observation est surtout vraie lorsqu'on étend les classements en genres à des situations où se diluent les notions d'institutions et de modèles.

1. Sur la critique du premier variationnisme et l'apport des analyses quantitatives aux typologies de textes, cf. B. Habert, A. Nazarenko, A. Salem, 1997. On mentionnera parmi les premières tentatives d'orientation non quantitative E. Gülich et W. Raible (1972) et E. Werlich (1975).
2. Cf. Abdelmadjid Ali Bouacha, 1984, *Le discours universitaire*. Peter Lang, Berne.

En l'absence d'une possibilité de modélisation globale des classes de discours, chaque chercheur retient les axes descriptifs qui correspondent à ses intérêts de recherche particuliers. Un même texte peut donc rentrer dans une multiplicité de classements.

Certains cherchent à sortir de l'empiricité en élaborant des typologies universalistes de grands modes discursifs. Tantôt ils choisissent de se référer aux institutions fondamentales d'une société comme *le politique, le religieux...* Tantôt ils renvoient à des types d'activité langagière comme *le démonstratif, le persuasif, le narratif*, ou encore à des modes énonciatifs comme *le discours* et *le récit*. D'autres décrivent les genres dans leur indétermination fondamentale qui empêche toute classification *a priori* : non pas *la narration* mais *la fable, le fait-divers, le bon mot...* L'attention peut alors porter sur la façon de regrouper des productions sous un nom qui "objective" la catégorie et conduit à isoler des propriétés considérées comme constitutives. Ainsi, les genres font sens dans un contexte donné bien qu'ils ne correspondent pas à un ensemble de propriétés universelles.

Comme on va tenter de le mettre à jour, les auteurs qui posent l'existence de grands genres se situent dans le cadre d'une anthropologie ou d'une théorie cognitive générale. Prendre en compte les genres empiriques conduit à une approche privilégiant une vision historique de l'espace social ou du moins les possibilités d'action des individus.

Pour situer les articles de ce numéro, je présenterai d'abord ces courants principaux. Cette présentation force le trait et néglige de nombreux travaux; elle situe chacun selon un axe dominant en sacrifiant des nuances. Mais il me semble qu'elle fournit des repères globalement exacts.

I – LES TYPOLOGIES UNIVERSALISTES

Le syntagme "genres de discours" (*genera dicendi*) appartient à la tradition rhétorique gréco-latine aristotélicienne. Les genres oratoires renvoyaient directement aux institutions de la cité et aujourd'hui encore, ils reposent sur une typologie de l'espace social

qui constitue dans l'esprit de ses promoteurs un niveau abstrait de référence permettant des comparaisons.

I.1 – Une typologie des grands secteurs d'activité de la société

I.1.1 – Les genres oratoires de l'Antiquité

Dans la rhétorique grecque, des lieux publics, des actes de langage, des places discursives et des types d'énoncés sont mis en rapport. On distingue ainsi, en fonction des lieux sociaux, le genre judiciaire qui s'exerce au tribunal, le genre délibératif à l'assemblée, et le démonstratif ou épидictique dans les fêtes publiques. À ces lieux d'énonciation institutionnels, correspondent des actes de langage rituellement codifiés au service d'une finalité pragmatique. Au tribunal, deux adversaires présentent leur cause à un juge qui devra trancher en faveur de l'un d'entre eux; l'objet du litige se situe dans le passé. À l'assemblée, l'orateur cherche à faire adopter à ses concitoyens une décision d'action collective qui engage l'avenir. Enfin, dans les cérémonies où se pratique l'épidictique, il loue ou blâme les individus en s'appuyant sur les croyances et les valeurs qui constituent le patrimoine symbolique de la société; il est ainsi conduit à renforcer ces mêmes valeurs en les refondant sur des exemples que l'on pourra à leur tour se remémorer. Ces intentions déterminent le recours à des éléments linguistiques réglés. Comme les projets de parole³ des orateurs diffèrent (*susciter l'admiration, obtenir quelque chose*), la rhétorique leur reconnaît la possibilité d'adopter ce qu'aujourd'hui on appellerait des rôles langagiers. La notion d'*ethos* rend compte du fait que ce n'est pas leur statut *a priori* qui importe, mais la position qu'ils adoptent dans telle situation pratique en fonction de leur stratégie argumentative, de leur intention d'agir sur le récepteur du message.

Un genre rhétorique se définit donc par l'articulation d'une politique et d'une éthique du discours qui visent à réguler la vie publique. À ces fortes contraintes sociales⁴ devraient correspondre

3. En termes actuels, on parlerait d'actes perlocutoires.

4. Contrairement au point de vue défendu par tout un courant actuel, la rhétorique réserve le terme de "genre" au cas où il y a des contraintes institutionnelles. Dans

des régularités internes. On peut considérer toutefois qu'il n'y a pas de coïncidence des trois genres avec les formes discursives qui restent relativement indéterminées⁵. Or, tout en perdant ses liens avec le fonctionnement des institutions de la cité, la tripartition des Grecs perdure parce qu'un corps de professionnels en inculque la maîtrise : André Collinot et Francine Mazière (1987), Françoise Douay-Soublin (1993) ont montré toute l'importance de l'enseignement pour la transmission du savoir antique. Dans leurs classes qu'ils appellent justement *classes de rhétorique*, les Jésuites prennent comme exemples mémorables les discours de Cicéron... et comme références savantes Aristote et Quintilien... ce qui assure la pérennité du système au moins jusqu'à leur expulsion, pays après pays, dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle⁶.

I.1.2 – L'espace social contemporain : le politique et le travail

Les analyses du discours contemporaines reconduisent en partie ces divisions de la société en grands secteurs d'activités tout en déplaçant la perspective. Alors que les Jésuites cherchaient en principe à former un orateur, on ne s'occupe plus de la génération des discours mais de leur interprétation en fonction du domaine extra-linguistique où ils sont produits.

Les discours politiques qu'étudie par exemple le laboratoire de Saint-Cloud "Lexicométrie et textes politiques" rassemblent des énoncés qui participent d'un même domaine de l'activité sociale, l'art de

une telle perspective, on ne parlerait pas de "contraintes" mais plutôt de "routines" pour des activités comme les conversations familiales décrites par les ethnométhodologues.

5. Dans un même discours, l'orateur est invité à varier ses modes d'utilisation du langage. Il usera par exemple de "style simple" pour exposer les faits devant un tribunal, puis passera à un "style pathétique" pour éveiller la pitié de l'auditoire lors de sa péroraison. D'autre part, il peut adopter, plus ou moins consciemment, des modes d'énonciation variés en fonction de l'image de lui (*ethos*) qu'il souhaite donner : intervenir de façon modeste, ou indignée entraîne des procédés bien différents.
6. C'est par simplification qu'on a réduit l'enseignement de l'art oratoire à trois grands genres. En fait, les rhétoriques décrivent également quelques genres mineurs. Ce sont alors souvent de petites unités qui sont mentionnées parce qu'elles permettent des exercices d'imitation. On rejoint les classes "locales" de discours évoquées dans notre deuxième partie.

lutter par la parole dans un espace public en vue de la conquête du pouvoir. "Discours politique" désigne aussi bien les discours d'assemblée que le fonctionnement des médias, les affiches électorales que les tracts. La diversité des documents concerne la surface linguistique (syntaxe, lexicque), les supports matériels (oral retranscrit, tracts, affiches), les postures énonciatives (polémique, technicienne...). En revanche, et sauf exception, les énoncés reconnus comme politiques sont émis par des acteurs sociaux qui ont un statut reconnu dans le champ politique : ce sont des représentants élus ou des professionnels des médias. La notion de discours politique paraît aller de soi parce qu'elle hérite d'une longue tradition qui remonte au délibératif des rhétoriciens. Pourtant, M. Foucault nous a appris à ne pas la tenir pour naturelle. De fait, les dispositifs de communication sont extrêmement diversifiés (assemblée nationale, journaux, télévision) et les dimensions de l'espace public ont tellement changé qu'on peut s'interroger sur les limites des rapprochements. L'éloquence s'est longtemps déployée à la force de la voix, en présence d'une foule rassemblée, mais aujourd'hui elle emprunte au modèle de "l'information lointaine" des médias et s'adresse à un citoyen solitaire devant son poste de télévision, qu'elle invite à participer au pouvoir seulement lorsqu'il élit un représentant membre d'un appareil de partis.

Les "discours en situation de travail" constituent en ensemble toute une multiplicité de productions à partir d'une relation métonymique au lieu de travail (par opposition à la maison ou aux espaces publics). À nouveau, un critère non linguistique permet de regrouper des discours extrêmement différents selon qu'ils s'adressent à l'équipe locale ou à un extérieur plus ou moins lointain, qu'ils sont manuscrits ou imprimés, qu'ils sont rédigés ou à l'état de brouillons. Contrairement aux productions politiques, ces textes peuvent être peu institutionnalisés (Josiane Boutet, *et alii*, 1995 : 12). C'est sans doute une des raisons qui expliquent qu'il n'y ait pas de dénomination spontanée utilisable parmi les termes employés sur le lieu du travail. En utilisant "discours en situation de travail", les chercheurs défendent une théorie des pratiques sociales qui fait du travail une composante majeure de la société actuelle alors que les Grecs n'avaient que faire de cette dimension qui ne concernait pas le citoyen.

Dans le modèle d'analyse interprétative par grands domaines d'activité, l'extra-linguistique prend tout naturellement le pas sur les caractéristiques formelles. L'approche institutionnelle suppose en tous cas un complément sociologique étayant la typologie de l'espace social qui sert de cadre d'observation.

**I. 2 – Des classifications transversales :
procédures langagières et cognitives**

D'autres chercheurs développent des classifications qui fonctionnent de façon transversale par rapport aux institutions mais qui cherchent également à dégager un niveau supérieur aux catégories empiriques.

I.2.1 – Les fonctions du langage : l'exemple de Jakobson

S'autonomisant par rapport aux catégories du *movere* ou du *docere* de l'Antiquité, les classifications à base fonctionnelle se sont largement répandues à partir des *Essais de linguistique générale* de R. Jakobson (1963).

Ce dernier distinguait la fonction référentielle, la fonction conative, la fonction phatique, la fonction métalinguistique, la fonction poétique et pensait pouvoir caractériser chaque texte par la dominance d'une fonction. Cette typologie a été très critiquée parce que rares sont les cas de bonne correspondance entre fonctions et discours. La plupart des discours mobilisent plusieurs fonctions. Rares sont également les cas où l'on peut associer une forme linguistique et une fonction.

D'autres typologies prennent pour base des fonctions psychosociologiques définies du point de vue du récepteur comme "informer", "persuader" ce qui peut conduire à ne voir dans les discours que des sortes de projection de ces fonctions universelles.

I.2.2 – Les typologies cognitives

À partir de Werlich (1975), des chercheurs ont cherché à regrouper des textes par grandes opérations de schématisation de la réalité. Dans la version 1992 de ses travaux, J.-M. Adam présente ainsi une classification en cinq types : narratif, descriptif, explicatif, argumentatif et dialogal. Il ne s'agit plus toutefois de rendre compte des

textes, dont il admet qu'ils sont composites, sauf cas exceptionnel, mais d'en décrire les composantes homogènes, les séquences. Les séquences sont des entités relativement autonomes qui constituent l'armature des textes. Cette typologie se situe à un niveau non linguistique, comme on le voit si on prend le cas de la séquence argumentative définie comme une suite linéaire qui va des arguments à la conclusion. Pour les auteurs, il s'agit d'opérations mentales à disposition des locuteurs pour construire des conversations, des pamphlets ou des informations télévisées. La diversité des manières de dire requises par ces différentes situations n'est pas l'objet de l'analyse. Il en va de même pour la séquence descriptive qui présente une organisation hiérarchique constituée notamment d'un thème-titre, de l'énumération de ses parties et de la mise en évidence de ses propriétés (procédure d'aspectualisation). Une telle définition peut caractériser une peinture comme un texte.

Les représentations cognitives du sens schématisent des opérations mentales et non des discours historiquement organisés. On peut se demander évidemment s'il existe de l'argumentatif ou de l'explicatif antérieurement aux discours, ou bien si ce niveau "cognitif" résulte en fait de discours fossilisés, ce que suggère par exemple – à un autre niveau il est vrai – R. Dulong qui parle "d'institution naturelle" pour des activités comme le témoignage.

1.2.3 – *Les modes d'énonciation*

On peut faire remonter les classifications énonciatives aux Grecs, précisément aux critiques que Platon formule contre les illusions de la représentation du réel développées dans les arts. En particulier, au livre III de *La République*, il dénonce la "*mimesis* dramatique" (ou imitation dialoguée) qu'il juge plus séduisante et donc plus trompeuse que la "*diegesis*" (ou simple récit). Un peu plus tard, Aristote propose un système unifié sous la catégorie unique de la "*mimesis*" dont le premier axe, la modalité d'énonciation, distingue à nouveau le récit épique et la *mimesis* dramatique⁷ : dans le récit, le poète parle en son

7. "*Mimesis*" est actuellement traduit par "représentation" plutôt que par "imitation" (cf. R. Dupont-Roc et J. Lallot 1990). On aura remarqué qu'Aristote néglige la comédie,

propre nom, alors qu'au théâtre, il met en scène des personnages. Vers la fin du XVIII^e siècle puis dans l'esthétique romantique, la forme "lyrique" s'ajoute à l'épique et au dramatique. Bien qu'il y ait un large accord sur l'existence des modalités, il n'y a pas d'accord sur les traits cooccurrents permettant de les définir. W. Labov et Waletzky ont par exemple proposé une étude de récits ordinaires mêlant plusieurs paramètres, structuraux comme l'ordre chronologique des éléments dans la narration, et syntaxiques comme le choix de propositions assertives. Mais cette tentative renvoie à des récits de structure narrative très simple. La rupture de l'ordre chronologique s'observe dans de nombreux récits qu'ils soient fictionnels ou événementiels.

Depuis Jenny Simonin (1984) ou Jean-Paul Bronckart et *al.* (1985), la plupart des chercheurs inscrits dans ce courant classifient les discours à l'aide des paramètres qui définissent la situation d'énonciation : la personne, le temps, le lieu, les diverses modalités. Les marques énonciatives permettent en effet d'articuler l'énoncé et la situation organisant et définissant des places d'énonciateurs ; de plus, elles constituent un système grammatical fermé, bien délimité, et se prêtent donc à une description systématique⁸.

Ces méthodes, efficaces pour aborder les "rapports de place" et les postures énonciatives, ne disent rien du détail des contraintes langagières liées aux institutions de parole historiquement définies.

1.3 – De nouveaux types de discours qui mettent en relation institutions et modes discursifs

1.3.1 – L'analyse des médias et la critique de la prétention à informer

Dans ses travaux sur l'information médiatique, Patrick Charaudeau (1998) privilégie les axes qui définissent le "contrat de communication" entre le locuteur et les récepteurs. Sur l'axe des modes discursifs, il considère les finalités du discours des médias : informer sur

pourtant annoncée au début du traité et surtout la poésie lyrique... peut-être parce que le traité est resté inachevé, peut-être parce que le lyrisme pose problème à la théorie du langage comme représentation. La poétique d'Aristote disparaît au Moyen Âge pour ressurgir à la Renaissance avec la traduction de Scaliger (1484-1558).

8. Un tel point de vue semble incontournable lorsqu'on cherche dans le discours les jeux de positionnement des acteurs, en particulier lorsqu'on s'intéresse aux rapports de force institués dans et par la parole.

un événement, en montrer les aspects problématiques ou même le provoquer en organisant des débats. Sur l'axe des instances énonciatives, il oppose les discours des journalistes dont l'origine est interne avec les discours qui font appel à des énonciateurs extérieurs (ceux des experts par exemple). Enfin, chaque instance énonciative est plus ou moins engagée. Si le discours des médias correspondait aux slogans du droit à l'objectivité, on pourrait en rester à l'analyse des mécanismes narratifs ou explicatifs. Mais le discours est déterminé également par la logique commerciale des médias qui s'impose au journaliste comme au spectateur. La visée de captation de l'auditoire est aussi importante que la fonction officielle d'information.

Comme le font les cognitivistes et les fonctionnalistes, cette analyse considère d'emblée des comportements langagiers et des rapports interactifs (les contrats de communication) posés en amont des catégories de langue.

1.3.2 – *Les discours fondateurs : l'énonciation d'une position*

Dominique Maingueneau et Frédéric Cossutta proposent de regrouper sous la même étiquette de "discours constitutants" un ensemble de textes définis par la fonction sociale d'*archéion* : « Les discours constitutants mettent en œuvre une même fonction dans la production symbolique d'une société, une fonction que nous pouvons dire d'*archéion*. [...] *L'archéion* associe intimement le travail de fondation dans et par le discours, la détermination d'un lieu associé à un corps d'énonciateurs et une élaboration de la mémoire » (1995 : 112-113)⁹. On retrouve le souci de dégager une catégorie générale en surplomb des répertoires de discours qui ont cours dans la société. "Discours constituant" coiffe ainsi les discours juridique, religieux, philosophique ou littéraire.

Alors que les épistémologues et les philosophes partent habituellement des contenus pour des œuvres dont il semble bien que l'ambi-

9. Il n'est pas facile de savoir si des discours fondateurs doivent être considérés comme "réussis" pour qu'on les appelle ainsi ou si la prétention de leurs auteurs suffit. Si le discours n'est fondateur que dans l'après-coup, son étude relève avant tout de la réception.

tion commune soit de construire un monde dans sa totalité, les discours constituants sont abordés par leur position d'énonciation puisque l'essentiel du travail de fondation semble reposer sur la construction réflexive par laquelle le sujet énonciateur s'autorise à occuper sa position. La démarche recoupe donc idées de M. Foucault sur les processus d'institutionnalisation des rôles. Toutefois, l'organisation des concepts qui renvoie au domaine de savoirs et plus généralement la cohérence interne des textes n'apparaissent pas comme des éléments centraux, même si D. Maingueneau et F. Cossutta peuvent dire qu'ils envisagent les dispositifs d'énonciation en tant qu'ils exercent une influence sur la constitution même des idées transmises.

1.3.3 – La didacticité et l'étude linguistique des systèmes de reformulation

Jean-Claude Beacco et Sophie Moirand (1995) ramassent en une catégorie, "la didacticité", des organisations discursives aussi différentes que le fonctionnement d'une classe de langue, un article de vulgarisation, un cours au collège de France, une explication spontanée à propos d'une recette de cuisine. La didacticité, placée en surplomb des catégories pratiques, permet de ne pas s'en tenir à des descriptions monographiques. C'est la finalité « réelle, simulée, voire inconsciente, d'apporter à l'autre des savoirs (1995 : 33) » qui organise le regroupement. La didacticité rappelle en partie l'explicatif de J.-M. Adam mentionné plus haut. Cependant, la notion d'interdiscours réintroduit le langagier : les "savoirs" supposent l'existence d'un discours savant c'est-à-dire d'une organisation sociale qui différencie des discours fondateurs et des discours de vulgarisation, ainsi que la présence d'un destinataire ignorant. Citations et reformulations sont les marques formelles qui permettent d'observer ce fonctionnement intertextuel.

1.3.4 – Une typologie purement linguistique ?

Des statisticiens et des historiens de la langue ont exploré de grands corpus sur une base de départ purement linguistique. Leur approche se veut à la fois sensible à la langue et à l'histoire.

D. Biber (1988) retient 67 traits répartis en catégories telles que les marqueurs de temps et d'aspects, les adverbes de temps et de lieu, les formes nominales, les groupes prépositionnels, les passifs, etc. Il s'agit de repérer des corrélations permettant de faire émerger de grands types de textes sur une base purement statistique. Or les résultats ont conduit à diviser les grands modes de fonctionnement cognitif évoqués au paragraphe précédent. Le "dialogal" est ainsi séparé en "immediate interpersonal interaction" et "informational interaction". Le récit de fiction a des propriétés différentes du récit d'événement en cours. Il n'y a pas un seul type explicatif mais un explicatif savant à distinguer de l'explicatif didactique et de l'explicatif narratif.

Le choix des paramètres est cependant posé comme naturel; c'est-à-dire qu'il n'est pas explicité par l'analyste. Or, les traits retenus n'ont rien "d'objectif". Leur sélection résulte des hypothèses du chercheur et de la tradition, plus précisément des bases typologiques qu'il juge intéressantes. De ce point de vue, il n'y a pas d'analyse purement immanente et on perçoit par exemple chez D. Biber l'influence des travaux sur la syntaxe de l'écrit ou des analyses énonciatives, sans que jamais ces sources soient mentionnées et discutées.

I.3.5 – À quoi servent ces regroupements ?

Au niveau de généralité où ils se situent, les grands regroupements fonctionnent comme des méthodes de questionnement du corpus. Ils peuvent par exemple orienter vers la recherche des identités énonciatives imposées par les institutions. Ils peuvent conduire à une critique militante du fonctionnement des institutions : le réseau *Langage et travail* relève l'inégalité ou l'inefficacité des pratiques langagières dans l'entreprise, le groupe de Saint-Cloud dénonce les mécanismes de la manipulation politique. De même, P. Charaudeau démonte le discours de légitimation des médias, celui du droit à l'information, en dévoilant les stratégies de séduction sous-jacentes. Pour ces chercheurs, les macro-genres permettent entre autres de mettre l'accent sur la manière dont se régulent les rapports sociaux dans et par le discours.

Quoi qu'il en soit, pour aborder le détail des contraintes langagières, les mêmes chercheurs passent au niveau des genres

“empiriques”. Par exemple, étudier les fonctionnements de séquences explicatives à travers la diversité des revues de vulgarisation, suppose une saisie de corpus qui se fait soit sur la base des noms de genres tels qu’ils circulent dans la société, soit par recours à la situation.

II – LES GENRES SOCIAUX EMPIRIQUES

Dans ce deuxième groupe, je fais figurer les recherches qui thématisent l’impossibilité d’établir des catégorisations *a priori*. Cela ne posait guère de problème à la tradition scolaire classique qui s’en tenait pour l’essentiel à une liste finie en considérant que les codes avaient été stabilisés par les grands auteurs du patrimoine.

En revanche, l’approche stylistique qui défend l’idée de styles singuliers et plus encore les analystes du discours qui adoptent une perspective descriptive ont dû s’interroger sur les processus de légitimation des genres en usage dans la société.

II. I – La perspective scolaire classique

La notion de genre littéraire qui s’élabore chez les Latins repose sur des critères hétérogènes, à la fois thématiques, formels et pragmatiques, et qui présentent un certain flou.

II.1.1 – Une énumération en extension

À vrai dire, on peut dire que les poétiques renoncent en partie à théoriser les genres puisqu’un nom de genre ne fait que résumer la liste des œuvres que les lecteurs s’accordent pour placer dans la même catégorie. C’est une énumération en extension, de fait et non de droit, et les propriétés les plus mentionnées ne s’organisent pas en système, à l’exception peut être de l’importance attribuée à la hiérarchie. Chaque genre met en jeu une place dans l’échelle sociale : l’épopée parle des dieux, la tragédie des princes, la comédie des simples citoyens, l’églogue des bergers, l’apologue des animaux. La thématique porte sur les actions qui conviennent aux différentes catégories sociales représentées : l’épopée raconte des guerres alors que l’églogue traite des amours des bergers. L’importance relative

concerne aussi la dimension des œuvres : les animaux apparaissent dans les formes brèves mineures et les dieux ont droit aux formes plus vastes de l'épopée. Enfin les procédés de style et le ton opposent l'épique qui grandit les personnages et la comédie qui les rabaisse. Les différentes passions changent aussi selon les genres : la comédie répand par exemple la joie, la tragédie provoque la terreur et la pitié, l'épopée, l'admiration. Les formes littéraires associent donc un contenu et une matière et une action pragmatique sur le public sans qu'on puisse parler de hiérarchie entre ces propriétés.

C'est à nouveau la pratique des institutions d'enseignement qui assure la survie du programme des poétiques. Dans les classes des collèges, on étudiait les genres en expliquant les auteurs latins. On travaillait donc sur un matériel homogène puisque les concepts étaient mis à l'épreuve du matériel qui avait servi à les élaborer.

II.1.2 – La dynamique des genres et des processus de “distinction”

La terminologie des genres, construite en vue de l'acquisition pratique des modèles a été descriptivement adéquate tant que l'institution scolaire a travaillé sur le corpus fermé des textes de la tradition. Mais une fois encore les classements se sont périmés à partir du XVII^e siècle parce que les pédagogues ont figé les catégories et ont exclu du champ littéraire les textes qui ne correspondaient pas à leur grille d'analyse alors que leur importance sociale allait croissant. Toute une production nouvelle ne trouvait pas sa place dans les catégories admises. Le cas le plus net est celui du roman qui a pu soit être passé sous silence, soit être expulsé comme indigne de figurer dans le corpus des œuvres, soit être maladroitement décrit comme une épopée en prose. À partir du XIX^e siècle, la crise s'accroît car la modernité revendique la déstabilisation des genres. Écrire désormais, c'est chercher à contredire ce qui vient de la tradition et multiplier les échappées imprévisibles. À leur tour, les catégories interprétatives du discours critique ont fini par changer. Un critique comme Roland Barthes remet radicalement en cause l'intérêt de la notion de genre et préfère parler “d'écriture” pour souligner la part créative de l'activité de l'écrivain. Mais d'autres, marqués notamment par la sociologie, voient dans les genres des repères nécessaires

y compris pour l'écrivain qui cherche à se "distinguer". C'est alors la dynamique de l'affiliation et de l'écart qui intéresse le théoricien.

Actuellement, les catégories théoriques qui ont cours en littérature combinent de façon hétérogène les genres traditionnels, les grandes modalités d'énonciation et la perspective historique : la tragédie du XVII^e siècle, le roman du XIX^e, le sonnet romantique...

II.2 – Des genres ordinaires innombrables

Les démarches rapidement évoquées dans cette partie ne visent pas l'établissement d'une typologie. Elles envisagent plutôt la construction de nouveaux domaines d'observation.

II.2.1 – Une sémantique des genres liée à une philosophie du sujet agissant

Wittgenstein comme Bakhtine couvre à la fois ce que Bakhtine appelle les genres premiers (qui sont de l'ordre de l'interaction quotidienne, félicitations, vœux, remerciements etc.) et les genres seconds élaborés dans la littérature ou dans l'activité scientifique ou socio-politique. Wittgenstein explique plus nettement d'une part qu'il est impossible par principe d'établir une classification exhaustive des activités langagière : "Innombrables sont les utilisations de tout ce que nous nommons mots, signes, phrases" d'autre part que l'on peut partir des jeux de langage (indissociablement formes et sens) pour fonder une sémantique articulant des contenus de langage avec des contenus d'action. Dès lors, on dispose d'un critère (les jeux de langage dans leur caractéristique bi-face) et d'une façon d'aborder les rapports sociaux sans les établir d'emblée car les jeux de langage, ces manières de dire, sont en même de temps des manières de produire des fonctionnements sociaux.

II.2.2– Les distorsions entre registres et genres

Pour rendre visible l'écart entre point de vue sociologique et point de vue formel, P. Achard proposait d'utiliser deux termes différents : il désignait comme *registres* les rôles langagiers attendus dans les différentes situations sociales et comme *genres* les fonctionnements linguistiques devant y correspondre. Par ailleurs, P. Achard mettait

l'accent sur l'impossibilité de proposer une typologie générale. Tout d'abord, il soulignait qu'il n'y a pas de "registre" sans une hypothèse préalable du sociologue lorsque ce dernier considère qu'il est pertinent d'isoler un fonctionnement social pour l'analyser en genres¹⁰. Il admettait par là-même, me semble-t-il, l'absence de critères stables pour appréhender les genres sociaux (le moment, le lieu, le rôle langagier, le support... sont autant de critères possibles). Par ailleurs, il proposait de s'intéresser avant tout au problème posé par le non-recouvrement entre genre et registre : « la dynamique des écarts est le phénomène central par lequel s'articulent le linguistique et le social » (P. Achard : 1988). Un sociologue qui s'intéresse aux cas de coïncidence décrit les formes d'assujettissement des sujets aux rôles que prescrit la société. En fondant sa sociologie sur l'examen des distorsions, P. Achard invitait à observer essentiellement les affrontements sur les façons légitimes de s'exprimer dans une activité sociale donnée.

II.2. 3 – De nouveaux outils linguistiques

Je signalerai pour finir le retour de la problématique des genres en histoire de la langue. Prendre en compte un répertoire historique de genres, ce n'est pas faire l'hypothèse de l'homogénéité de chaque genre mais seulement de l'intérêt de son caractère d'observatoire. À partir de données configurées en genres, on peut observer l'émergence des outils linguistiques que construisent les locuteurs dans des pratiques sociales réelles et bien délimitées. Ces habitudes langagières peuvent ensuite se généraliser avant de se déstabiliser sous la pression d'autres activités sociales.

Il en résulte entre autres conséquences le retour des considérations de fréquences dans l'argumentation linguistique (*cf.* par exemple

10. Pour ce qui est des fonctionnements linguistiques, P. Achard privilégiait lui aussi les marques tributaires de la situation où s'ancre le discours qu'il décrivait en s'appuyant sur la linguistique de l'énonciation. Dans sa *Sociologie du langage*, il reformule ainsi l'exemple bien connu de Benveniste : au registre produit par les individus qui occupent le rôle social d'historien dans des publications spécialisées, correspond le récit historique contemporain caractérisé par l'utilisation du passé simple et de la troisième personne.

C. Marchello-Nizia 1995) et le développement d'un courant articulant histoire de la langue et analyse de discours (cf. les tentatives de J. Guilhaumou autour du concept d'événement linguistique).



Six articles constituent cette livraison

Constantin Dolinine se pose des problèmes de typologie. Il reproche tout d'abord à Bakhtine de confondre sous le même terme des actes de parole (niveau simple) et des fonctionnements relevant d'institutions (les genres seconds). Puis il liste les paramètres psychosociologiques qui permettent d'aborder les genres seconds.

L'article de Simon Bouquet situe d'abord l'enjeu que constitue la notion de jeux de langage pour passer du premier Wittgenstein au second. Au contraire de C. Dolinine, S. Bouquet revendique la généralité de l'approche du second Wittgenstein comme cadre d'une sémantique des genres permettant d'articuler des contenus de langage et des contenus d'action sans passer par une typologie préalable des situations sociales. Puis il formule l'hypothèse hardie d'un transfert des savoir-faire "pratiques" à l'œuvre dans l'enseignement des langues étrangères (la *méthode directe* pratiquée dans l'école dont, enfant, Wittgenstein avait suivi les cours) vers sa théorisation dans la philosophie du langage.

À travers l'exemple de l'importance prise par la "littérature de jeunesse" dans les collèges, Jean-Marie Fournier et Jean-Pierre Charpentrat reviennent sur l'importance cruciale des institutions, en l'occurrence des centres de documentation des collèges (CDI) et des éditions dans la mise en circulation et dans la stabilisation des genres.

Robert Vion situe la place des genres pour l'analyse des interactions verbales. Il distingue nettement l'analyse microsociologique des rapports interlocutifs entre partenaires gérant la communication au mieux de leurs intentions, les tâches cognitives ou types de textes, et d'autre part le module des genres, qui traite la dimension sociale et historique des relations sociales. Il construit ainsi une machine modulaire complexe qui lui permet de situer ces différents niveaux.

Paul Wald s'appuie sur la dynamique des genres et des registres de la sociologie du langage de Pierre Achard. Utilisant le logiciel

Alceste de Max Reinert qui dégage des classes d'énoncés caractérisées par leur monde lexical et par leur dimension modale, il met en évidence des genres discursifs qui s'associent à des types d'activités (registres) attribuables dans le corpus à des catégories de locuteurs. Malheureusement, lorsque nous mettons sous presse, cet article n'est pas disponible pour la publication; il paraîtra dans le numéro suivant.

Mon propre article rend compte de micro-particularités de langue rencontrées dans des genres adossés aux institutions où les conventions sont particulièrement fortes. J'examine d'abord l'emploi de locutions prépositives comme *suite à* que les rédacteurs de rapports administratifs utilisent comme des ressources leur permettant à la fois d'écrire et de passer du récit des administrés à l'argumentation pour l'administration. Puis j'aborde des phénomènes d'instabilité et les statuts différents (phénomènes de style ou genre nouveau) que peuvent leur donner les récepteurs.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ACHARD Pierre (1988) – « La spécificité de l'écrit est-elle d'ordre linguistique ou discursif? » dans N. Catach éd., *Pour une théorie de la langue écrite*. Paris, éd. du CNRS.
- (1995a) – *La sociologie du langage*. Paris, Presses universitaires de France.
- (1995b) – « Formation discursive, dialogisme et sociologie », *Langages* 117, mars : 82-95.
- ADAM Jean-Michel (1992) – *Les textes : types et prototypes. Récit, description, argumentation, explication et dialogue*. Paris, Nathan Université.
- BAKHTINE Mikhaïl (1952-53) (réédition 1984) – *Esthétique de la création verbale*. Paris, Gallimard.
- BEACCO Jean-Claude (1992) – « Les genres textuels dans l'analyse du discours », *Langages* 105, "Ethnolinguistique de l'écrit" / J.-Cl. Beacco, éd.
- BIBER Douglas (1988) – *Variation across Speech and Writing*. Cambridge, Cambridge University Press.

TYPES, MODES ET GENRES : ENTRE LANGUE ET DISCOURS 23

- BLANCHE-BENVENISTE Claire (1990) – « Grammaire première et grammaire seconde : l'exemple de "en" », *RSFP*, n° 10 : 51-75.
- BOUQUET Simon (1998) – « Linguistique textuelle, jeux de langage et sémantique du genre », *Langages* 129, "Diversité de la (des) science(s) du langage aujourd'hui" / S. Bouquet, éd. : 112-124.
- BOUTET Josiane et Bernard GARDIN (1995) – « Discours en situation de travail », *Langages* 117, mars : 12-31.
- BRONCKART Jean-Paul, D. BAIN, B. SCHNEUWLY *et alii* (1985) – *Le fonctionnement des discours*. Neuchâtel et Paris, Delachaux et Niestlé.
- CHARAUDEAU Patrick (1997a) – « Les conditions d'une typologie des genres télévisuels d'information », *Réseaux*, n° 81 : 79 -101.
— (1997 b) – *Le discours d'information médiatique*. Paris, Nathan.
- COLLINOT André et Francine MAZIÈRE (1983) – *L'exercice de la parole*. Paris, Éditions des Cendres.
- COMBE Dominique (1989) – *Poésie et récit*. Paris, Corti.
- COSSUTTA Frédéric et Dominique MAINGUENEAU (1995) – « L'analyse des discours constituants », *Langages* 117, mars : 112-125.
- DELCAMBRE Pierre (1997) – *Écriture et communications de travail*. Lille, Septentrion.
- DOUAY-SOUBLIN Françoise (1993) – « La rhétorique en Europe à travers son enseignement » dans S. Auroux éd, *Histoire des idées linguistiques*, tome 2. Liège, Mardaga.
- GENETTE Gérard (1986) – « Introduction à l'architexte » dans G. Genette et T. Todorov eds., *Théorie des genres*. Paris, Points.
- GUILHAUMOU Jacques, Denise MALDIDIER, Régine ROBIN (1996) – *Discours et archive*. Liège, Mardaga.
- HABERT Benoît, Adeline NAZARENKO, André SALEM (1998) – *Les linguistiques de corpus*. Paris, A. Colin.

MAINGUENEAU Dominique, 1993, *Le contexte de l'œuvre littéraire*. Paris, Dunod.

— (éd.) (1995) – *Langages* 117, "Les analyses du discours en France", mars.

MARCHELLO-NIZIA Christiane (1995) – *L'évolution du français*. Paris, A. Colin.

SCHAEFFER Jean-Marie (1989) – *Qu'est ce qu'un genre littéraire*. Paris, Seuil, coll. Poétique.

SIMONIN GRUMBACH Jenny (1984) – « Les repères énonciatifs dans le texte de presse » dans A. Grésillon et J.-L. Lebrave, *La langue au ras du texte*. Lille, PUL.

TODOROV Tzvetan (1978) – *Les genres du discours*. Paris, Le Seuil.

WERLICH E. (1975) – *Typologie der texte. Entwurf eines textlinguistischen Modells zur Grundlegung einer Textgrammatik*. Heidelberg, Quelle und Meyer.

WITTGENSTEIN Ludwig (1961) – *Investigations philosophiques*. Paris, Gallimard.